



problème de diffusion de rumeur au travail

Par **la marante**, le 24/11/2011 à 20:05

bonjour, je suis infirmière dans un service pour personnes âgées dépendantes et nous avons une collègue de travail qui prend beaucoup de satisfaction en faisant courir des rumeurs malveillantes sur le travail des équipes, les "relations" -supposées, des différents membres du service . Notre cadre de santé a eu échos , par les soins de cette même personne ces dires éronnés qu'elle fait circuler et nous subissons au quotidien des remarques désobligeantes ; nous sommes dans la justification constante de notre travail, que nous réalisons , il me semble avec professionnalisme .

Est ce que les rumeurs que cette collègue fait passer sont de l'ordre de la [s]dénonciation calomnieuse [/s]? J'aimerais juste savoir ce qu'elle risque à agir comme cela, pour pouvoir la recadrer et éviter ainsi que l'ambiance de l'équipe ne dégénère totalement !

Dans l'attente de votre réponse, je vous remercie pour votre intérêt .

Par **P.M.**, le 24/11/2011 à 20:13

Bonjour,

Cela pourrait en tout cas constituer du harcèlement moral auquel l'employeur devrait mettre fin, je vous propose [ce dossier](#)